

LIVRET D'ACCUEIL



STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

04 LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Qu'est-ce que le handicap?
2. Quel accompagnement?
3. Comment se déroule ma formation?
4. Les outils mis à ma disposition
5. Formation et handicap
6. Référente handicap
7. Contacts

08 ANNEXES

1. Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
2. Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.
3. Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

INTRODUCTION

HYGIA GLOBAL INSTITUT s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. HYGIA GLOBAL INSTITUT s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques et possibles pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différences services de notre organisme de formation;
- L'accompagner dans ses démarches.

HYGIA GLOBAL INSTITUT se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et HYGIA GLOBAL INSTITUT ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place. Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Qu'est-ce que le handicap?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap. Un rendez-vous sera organisé avec notre Référente Handicap, Madame Angèle BERTRAND et c'est lors de ce rendez-vous que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de HYGIA GLOBAL INSTITUT.

- [RQTH](#) : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

- [AAH](#) :

L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- [AEEH](#) :

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

- [ALD](#) : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI)

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

Quel accompagnement?

HYGIA GLOBAL INSTITUT dispose d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein de HYGIA GLOBAL INSTITUT ou en entreprise.

Comment se déroule ma formation?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes:

- **Quand parler de mon handicap?**

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit de remplir la grille d'analyse des besoins que vous remettra le référent handicap ou le correspondant qui vous reçoit.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- **Comment est adaptée ma formation?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap de Corot Formations, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tierstems, envoi des cours).

- **Comment est organisé le suivi de ma formation?**

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Direction de Corot Formations, si vous en ressentez le besoin.

Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de Corot Formations.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

La Responsable Administrative et Communication a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, également à votre disposition.

Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un espace CLASSROOM dès lors qu'il est inscrit dans notre établissement. Il peut y accéder via un ordinateur, un téléphone portable ou bien une tablette, dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

L'extranet CLASSROOM est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.

A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Votre carnet de suivi
- Le planning des cours
- Les supports de cours

Les modalités d'accès à votre extranet sont indiqués dans la convocation à la formation.

Formation et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, Corot Formations met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Information sur les métiers, les formations proposées : aide à la définition de votre projet professionnel
- Échanges avec les partenaires impliqués tout au long du parcours.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec les partenaires concernés
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales ...), formation aux techniques de recherche d'emploi ...
- Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).

Référente handicap

Angèle BERTRAND



0690 61 56 97



hygiaglobalinstitut@gmail.com

Contacts

- **AGEFIPH**

Gwladis FELER

06.90.65.05.15

Edwige Meissel

06.90.71.20.52

rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr



HYGIA GLOBAL INSTITUT

Contact

 Siège social : Leroux, 97190 Le Gosier

 www.hygiaglobalinstitut.net

 hygiaglobalinstitut@gmail.com

 0590 59 55 69 0690 61 56 94 0690 61 56 97

